

Service Communication

Hôtel de Matignon, le 15 novembre 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Comité interministériel aux Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024

A moins de trois ans des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, le Gouvernement se mobilise pour que la France relève deux défis majeurs : réussir à livrer les Jeux dans les temps et dans le respect du budget et saisir cette opportunité unique pour laisser un héritage social pérenne.

Dans le cadre du projet d'héritage de l'État pour Paris 2024, le Gouvernement a souhaité, dès 2019, s'engager formellement sur un ensemble de mesures concrètes pour favoriser la pratique sportive de nos compatriotes, permettre à la France de rayonner dans le monde à travers l'innovation et la culture ou encore accélérer la transition écologique du pays tout en engageant la population autour des Jeux.

Réuni symboliquement dans la Plaine des sports du Bourget, territoire qui bénéficiera des Jeux puisque de nombreux équipements publics y seront laissés en héritage, le deuxième Comité interministériel aux Jeux Olympiques et Paralympiques, s'est tenu ce lundi 15 novembre sous la présidence du Premier ministre, Jean CASTEX. Il a permis aux membres du Gouvernement de faire un état des lieux des dispositifs permettant de sécuriser et de réussir les Jeux de Paris 2024 et de présenter l'état d'avancement de la mise en œuvre des 170 mesures annoncées en 2019. Sont ainsi intervenus Gérald DARMANIN, ministre de l'Intérieur, Roxana MARACINEANU, ministre déléguée auprès du ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, chargée des Sports, Emmanuelle WARGON, ministre déléguée auprès de la ministre de la Transition écologique, chargée du Logement, Jean-Michel

BLANQUER, ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, Olivier VERAN, ministre des Solidarités et de la Santé, Élisabeth BORNE, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, Jacqueline GOURAULT, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, Roselyne BACHELOT, ministre de la Culture, Jean-Baptiste LEMOYNE, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargé du Tourisme, des Français de l'étranger et de la Francophonie, Sophie CLUZEL, secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée des Personnes handicapées, Nadia HAI, ministre déléguée auprès de la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, chargée de la Ville et Élisabeth MORENO, ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances. A cette occasion, Tony ESTANGUET, président du Comité d'organisation et Michel CADOT, délégué interministériel aux Jeux Olympiques et Paralympiques ont fait le point sur la préparation de l'événement et la livraison des infrastructures.

A l'issue du Comité interministériel, le Premier ministre a annoncé une série de nouvelles mesures que le Gouvernement s'engage à mettre en œuvre d'ici 2024 afin de favoriser la bonne livraison des Jeux et de renforcer son héritage social.

- Création d'une formation dédiée à la sécurité des Jeux

Par leur complexité, leur durée et leur intensité, les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 constituent le premier événement mondial en termes d'importance et de mobilisation de ressources de sécurité, publiques et privées. Dans le domaine de la sécurité publique, les éléments relatifs à la sécurisation de la cérémonie d'ouverture feront l'objet d'une présentation d'ici la fin de l'année 2021 et ceux relatifs aux différents sites d'ici la fin du 1^{er} semestre 2022. Sur la sécurité privée, afin d'éviter que les entreprises françaises ne se retrouvent confrontées à l'incapacité de mobiliser les ressources humaines attendues conduisant à affecter des ressources de sécurité publique à des missions de sécurité privée, plusieurs actions seront initiées afin de mobiliser et préparer le maximum de main d'œuvre nationale à bénéficier des opportunités d'emploi, notamment la création d'un certificat de qualification professionnel événementiel centré sur les Jeux. Par ailleurs, le Conseil National des Activités Privées de Sécurité (CNAPS), établissement public administratif sous la tutelle du ministère de l'Intérieur, sera modernisé et doté de moyens financiers accrus nécessaires à son activité.

- Généralisation des « 30 minutes d'activité physique et sportive » à l'école

La mesure consistant à proposer 30 minutes d'activité physique et sportive de manière quotidienne sera généralisée dans l'intégralité des écoles

élémentaires d'ici 2024, soit près de 36 000 écoles. Un budget supplémentaire sera dédié à l'acquisition, pendant trois ans, des kits nécessaires à la pratique et à l'intervention de cadres qualifiés et notamment des clubs au travers du plan « un club, une école » qui permettra de mettre en réseau des associations sportives avec des établissements scolaires.

- Développement du sport-santé

L'expérimentation « Retrouve ton cap » menée dans le Nord et le Pas-de-Calais, qui permet depuis 2018 d'accompagner par le sport des jeunes de 3 à 8 ans confrontés à un risque de surpoids et d'obésité a porté ses fruits, et il est actuellement proposé au Parlement de valider une généralisation de ce dispositif dans la France entière, ainsi que de l'ouvrir aux jeunes jusqu'à 12 ans, pour un montant de 32 millions d'euros. Les autres expérimentations relatives au financement d'activité physique adaptées sont en cours d'évaluation. Dans les territoires couverts par un contrat local de santé (CLS) – outil conventionnel conçu pour réduire les inégalités territoriales et sociales de santé, porté conjointement par l'Agence régionale de santé et les collectivités territoriales – l'ARS, l'Agence nationale du sport et Paris 2024 financeront le développement de projets de promotion du sport-santé et de projets visant à faciliter l'activité physique prescrite médicalement.

- Accessibilité cyclable des sites olympiques et paralympiques et verdissement de la flotte fluviale de la Seine

Le Gouvernement entend développer l'usage du vélo dans la perspective des Jeux de Paris. Une aide financière pouvant aller jusqu'à 10 millions d'euros sera apportée aux collectivités locales gestionnaires de voirie pour mettre en œuvre les projets d'aménagements cyclables identifiés comme pertinents pour le bouclage du réseau de voies cyclables olympiques (48 km de tronçons manquant aujourd'hui sur les 420 km d'itinéraires olympiques). Dans la perspective des Jeux, un dispositif de soutien au verdissement de la flotte fluviale de la Seine a également été annoncé.

- 1000 taxis accessibles pour les personnes en fauteuil

Afin de faciliter l'accès aux Jeux Olympiques et Paralympiques dans les meilleures conditions pour les personnes en situation de handicap, la flotte de taxis parisiens accessibles sera triplée pour atteindre 1 000 taxis parisiens accessibles d'ici à 2024 via une prime à l'accessibilité assise sur la prime actuelle à la conversion électrique.

- Priorité au financement des équipements sportifs

Afin d'accélérer le déploiement des terrains de sport sur le territoire, le financement des équipements sportifs sera désormais inscrit parmi les

priorités des circulaires relatives à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et à la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

- Le ministère de la Culture lancera les Olympiades culturelles en 2022, financées à hauteur de 2 M€ en 2022 et de 9 M€ sur l'ensemble de la période 2022-2024.

Enfin, un point a été fait sur les axes d'optimisation de la haute performance sportive pour la réussite de l'Équipe de France aux Jeux de 2024, laquelle a obtenu une augmentation des moyens dédiés pour atteindre 120 millions d'euros à partir de 2022, le renforcement de l'encadrement tricolore, la création de cellules de la performance autour des athlètes médaillables et la création de passerelles entre sport olympique, paralympique et sport professionnel.

Contacts : 01 42 75 50 78/79 – communication@pm.gouv.fr